



Les représentations syndicales
Cfdt Culture, Sud Culture Solidaires, UNSA

à

M. le Président du CHSCT de la DRAC
Bretagne

Rennes, le 19 février 2013

Monsieur le Président du CHSCT,

Nous avons pris connaissance de votre convocation envoyée par mail le vendredi 15 février après-midi et reçu par courrier le lundi 18 février pour une réunion du CHSCT de la DRAC Bretagne le mardi 19 février à 9h00.

Après concertation, les représentants syndicaux du CHSCT ont pris la décision de ne pas siéger ce jour pour protester contre le mépris avec lequel le président du CHSCT traite cette instance. Cette convocation s'apparente simplement à un refus de discussion et de prendre en compte l'avis de l'instance.

Nous passerons sur le ton agressif de ce courrier mais nous tenons à faire les remarques suivantes.

- Le délai particulièrement court entre la convocation et la réunion ne peut décemment pas permettre aux membres du CHSCT de prendre leurs dispositions vis à vis de leurs obligations professionnelles.
- Cette convocation n'est toujours pas accompagnée de la documentation nécessaire à l'étude de ce projet (l'esquisse que vous nous proposez ne rend pas compte de l'ensemble des éléments relatifs aux conditions de travail (surface des bureaux, hauteur des cloisons, qualité de l'éclairage et de l'acoustique, circulation entre les bureaux et la mezzanine, estimation du linéaire nécessaire aux dossiers du service des Licences etc.). Cette documentation avait été pourtant demandée à plusieurs reprises (dans le courrier de Sud Culture Solidaires du 15 janvier et par les représentants syndicaux lors de la visite du 29 janvier).
- Le président de l'instance indique déjà dans sa convocation son refus de prendre en compte l'avis du CHSCT en ne mettant pas le point d'ordre du jour au vote. Nous contestons le caractère mineur du projet en particulier à cause de la nouvelle organisation de travail des agents concernés. Nous précisons que ce projet répond parfaitement aux conditions prévues dans l'article 57 alinéa 1 du décret 2011-774.

Nous regrettons une fois de plus la déconsidération dont vous faites preuve vis à vis des instances représentant les agents dont vous avez la charge ; ce qui est en parfait désaccord avec la note sur le dialogue social émise par la Ministre de la Culture et de la Communication le 30 août 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du CHSCT, l'expression de notre considération distinguée.

Cfdt Culture

Sud Culture Solidaires

UNSA Culture

Copie : Membres du CHSCT de la DRAC Bretagne